

Dons et solidarité : l'Aquitaine, 10e région la plus généreuse

La générosité des Français ne fléchit pas. Les donateurs ont offert 3,8 milliards d'euros en 2011 à la recherche médicale, l'aide sociale et l'environnement.



La dernière collecte de la Banque alimentaire en Gironde, fin novembre, a réservé une bonne surprise. La crise laissait craindre en effet une forte chute des dons. (Stéphane

«Il ne devrait pas y avoir de problème pour le Téléthon 2012, qui démarre ce soir. La collecte sera sans doute correcte. » Jacques Malet, président de Recherches et Solidarités, un réseau d'experts qui étudie depuis dix-sept ans la générosité des Français, n'a pas de doute sur sa persistance cette année. Même s'il accompagne son constat de quelques bémols : « En 2011, les dons ont augmenté d'environ 8 %. Mais le nombre de donateurs ne progresse plus depuis maintenant quatre ans. D'ailleurs, la proportion des petites et moyennes associations en difficulté de collecte augmente dangereusement. En revanche, si les petits donateurs disparaissent à cause de la crise, ceux qui donnent plus (1 000 euros en moyenne par an) continuent, quand ils le peuvent, de donner plus. Et puis le don de temps a remplacé aussi le don en argent. »

Et Jacques Malet de poursuivre : « Le Téléthon est un des rares dispositifs de dons festif, collectif et dont le ton est jubilatoire. » La recherche médicale est d'ailleurs - avec l'aide sociale et l'environnement - l'une des trois causes préférées des Français quand ils revêtent leur costume de donateur.

L'Aquitaine au 10e rang des dons

- **DENSITÉ DES DONATEURS**

Selon les départements, sachant que la moyenne nationale s'élève à 21,5 %, trois départements de notre zone se situent au-dessus de cette moyenne : Pyrénées-Atlantiques au 7e rang (pour 25,4 %) ; Gers au 20e rang (23,4 %) ; Landes au 33e rang (22,3 %). Ensuite, viennent la Dordogne, au 44e rang (20,9 %) ; la Gironde au 56e rang (20,4 %) ; la Charente-Maritime au 67e rang (19,9 %) ; le Lot-et-Garonne au 72e rang (19,5 %) ; la Charente au 81e rang (18,3 %).

- **L'APPROCHE RÉGIONALE**

En ce qui concerne la proportion de donateurs parmi les contribuables imposables :

Midi-Pyrénées au 3e rang (23 %) ; Aquitaine au 10e rang (21,6 %) ;

Poitou-Charentes au 15e rang (19,8 %).

- **PAR TRANCHES D'ÂGE**

En 2011, 4 % des donateurs avaient moins de 29 ans, 10,5 % entre 30 et 39 ans, 15,5 % de 40 à 49 ans, 18,5 % de 50 à 59 ans, 20,9 % de 60 à 69 ans, 30,6 % plus de 70 ans.

- **ÉVOLUTION**

Les départements dans lesquels l'évolution 2010-2011 a été la plus forte : Lot-et-Garonne (12,5 %), Charente (11,5 %), Landes (10,8 %).

- **MONTANT ANNUEL DES DONS**

Il s'agit d'un critère particulièrement discriminant. La somme de 75 euros semble un seuil significatif au-delà duquel la déclaration devient importante : la proportion de ceux qui déclarent systématiquement leurs dons va varier de 70 % à 93 % parmi ceux qui donnent plus de 1 000 euros chaque année.

- **L'EXPERT**

Recherches et Solidarités est un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarité. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur des enquêtes annuelles pour produire des publications en libre accès sur www.recherches-solidarités.org

Un Français sur deux donne

En cette saison de fin d'année où la générosité est très sollicitée, Jacques Malet ne doute pas de l'avenir, mais il reste préoccupé. « Un Français sur deux donne de l'argent aux associations

et ils ne sont qu'un quart à donner de manière régulière et significative. Ces données sont malheureusement constantes depuis des années, et, si l'on ne trouve pas de solutions rapidement, le décalage grandira dangereusement entre les besoins de plus en plus pressants et intenses et une générosité qui reste globalement trop faible en France. »

Aussi, le chercheur, qui est également passé par la Cour des comptes et dont les chiffres servent souvent de référence à Bercy, constate que le message le plus bénéfique pour faire avancer la générosité repose sur les valeurs fortes. Parmi elles, la clarté. « Plus de 60 % des donateurs donnent à plus d'une association. » Inutile donc d'opposer les associations les unes aux autres. S'il sait gré à Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'Association française contre les myopathies (AFM), d'avoir tiré vers le haut la polémique lancée par Pierre Bergé, il constate que cinq grands organismes (AFM, Restos du cœur, Croix-Rouge, Secours catholique, Unicef) rassemblent 10 % de la collecte totale estimée en France : 3, 8 milliards d'euros en 2011.

« Seuls 10 % des donateurs, précise Jacques Malet, réagissent au coup de cœur. Neuf Français sur dix attachent la plus grande importance au projet présenté par l'association à laquelle ils donnent. » Il convient donc d'éviter, recommande-t-il, tout ce qui peut brouiller la volonté des donateurs.

Avantages fiscaux

Lorsqu'en novembre 2011 un député UMP avait déposé un amendement pour enlever de la liste des exceptions au plafonnement global des avantages fiscaux la référence aux dons des particuliers, on avait frôlé l'émeute à l'Assemblée nationale. La déléguée générale du Centre français des dons et fondations accusant le rapporteur de la commission des finances « d'assimiler fiscalité des dons et niches fiscales ».

En 2011, note Jacques Malet, « en dépit d'un manque à gagner d'un milliard et demi d'euros, consenti par l'État, les associations sont passées à côté d'une collecte qui aurait pu être supérieure de 800 millions d'euros ». Et de désigner le manque de solidarité entre associations, le désintérêt des pouvoirs publics, la désinvolture des parlementaires, le mutisme de la Cour des comptes. Bref, l'échec d'un « dispositif perdant-perdant » qui a vu s'instaurer des réductions d'impôts à deux vitesses et l'incompréhension des donateurs.

« La loi du printemps 2003, dénonce Jacques Malet, a rendu hermétique et non incitatif un système dans lequel seul l'État a mis de sa poche quand le donateur est resté inerte : depuis dix ans, 80 % de l'augmentation de collecte relève des réductions d'impôts. »

La « loi Coluche » à revoir

Jacques Malet ne cache pas qu'il va falloir revoir la « loi Coluche », qui instaure une fiscalité inégalitaire selon l'association à laquelle on donne. Un amendement permet de déduire à hauteur de 75 % au lieu de 66 % des dons versés aux associations qui permettent de fournir gratuitement des repas, des soins ou un logement aux personnes en difficulté. « Or, plaide Jacques Malet, il n'existe pas de causes qui valent mieux que d'autres. Attention à l'instauration d'une générosité à deux vitesses. Pourquoi des repas plutôt que la recherche médicale, l'aide à l'enfance maltraitée ou aux personnes handicapées ? »